

Martine LE GAL

De: [REDACTED]
Envoyé: lundi 25 janvier 2021 22:00
À: Enquete Publique PLU
Objet: Il y a URGENCE à protéger les milieux naturels de la commune.

A l'attention de Monsieur Jean-Pierre Marjolet Enquêteur Public pour la modification n°3 du PLU

Le département de SEINE-ET-MARNE déclare sur son site internet : "Le Département mène une stratégie de long terme pour protéger son environnement exceptionnel en veillant tout particulièrement à la cohésion de tous les acteurs".

Bois-le-Roi a une situation écologique particulière entre les milieux de la vallée de la Seine et ceux de la forêt de Fontainebleau (voir carte IGN au 1/25000e). La commune se situe au milieu de réservoirs de biodiversité et constitue un chaînon essentiel pour la continuité naturelle.

Les espaces arborés, encore semi-naturels par leur faune et leur flore dispersés dans le centre de la commune et ses abords, sont menacés de disparition sous la pression immobilière.

NOUS ASSISTONS À UNE TRÈS GRAVE RÉGRESSION DE LA BIODIVERSITÉ LOCALE. Cette évolution est encore accélérée par le changement climatique qui, non seulement fragilise la strate arborée et les nombreux milieux humides à Bois-le-Roi, mais aussi les constructions déjà existantes.

Nous demandons, au vu de :

- L'accélération du rythme de divisions des terrains et la construction parfois sur la parcelle entière qui font disparaître les grands espaces propices à la faune et à la flore
- La multiplication des coupes d'arbres à hautes tiges et le décapage de beaucoup de zones boisées
- L'autorisation de nombreux projets immobiliers à forte imperméabilisation (et qui mettent en place un éclairage permanent)
- La menace qui pèse sur les espaces forestiers insuffisamment protégés ; - la suppression et le pompage systématique des sources présentes dans le sous-sol ; la mise en place de « protections minimum » dans le cadre de cette modification

URGENCE À PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS DE CETTE COMMUNE !!!

Dans le bilan de concertation, à la question « La protection de Bois-le-Roi ne devrait-elle pas passer par la création d'espaces boisés (classés) supplémentaires ? », la réponse est : « ce point mériterait une étude plus longue des besoins de la commune ». C'est justement parce que les besoins de la commune vont croissants, en raison de l'augmentation de la population et de la densification planifiée par le projet de territoire, qu'il y a urgence à protéger les espaces naturels dont la valeur biologique et patrimoniale sont reconnues.

Ces mesures de protection ne vont pas à l'encontre de la croissance, au contraire, elles l'anticipent.

C'est pourquoi nous souhaitons que les espaces naturels cartographiés par l'association "Touche pas à mon p'tit bois" soient protégés en urgence. Cette carte, réalisée à partir des observations des habitants, est loin d'être exhaustive et constitue donc un socle minimum de protections à mettre en place sans attendre.

Sans cela, ces milieux exceptionnels, qui abritent des espèces endémiques et menacées (crapauds, chauve-souris, lucioles, oiseaux...) disparaîtront à court ou très moyen terme.

Enfin, il ne suffit pas d'écrire " les modifications ne devraient pas avoir d'incidences négatives sur les milieux naturels protégés et la biodiversité " (notice de présentation, page 88) pour que ce soit chose vraie sur le terrain.

Seule la mise en place de mesures de protections concrètes permettra de l'affirmer.

En espérant une bonne réception de nos remarques, veuillez recevoir l'expression de mes salutations les plus distinguées.

Denis Coutet

